

Programme de formation 100% distanciel " AUDIT ENERGETIQUE OBLIGATOIRE EN MAISONS INDIVIDUELLES" Réf : ECO -11

Obligatoire au 1^{er} septembre 2022 pour la vente des logements en monopropriété classes F et G

ECO-LOGIS CONSEIL

Fondamentaux Perfectionnement Expertise



Formation multimodale

Durée : 14h

Distanciel synchrone : 5 heures

Distanciel asynchrone : 9 heures

Nombre de participants :

Maximum 20

Animateur : Formateurs qualifiés et experts thermiciens.

Coût pédagogique :

690€ HT – 828 € TTC (TVA 20%)

Public concerné :

Diagnosticheurs immobiliers certifiés DPE souhaitant accéder au marché de l'audit énergétique obligatoire

Prérequis :

Pour la réalisation de la mission d'audit obligatoire à la vente pour les diagnostiqueurs immobiliers (Cf Décret n° 2022780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation): Certification DPE valide (Sans Mention et Avec Mention), assurance, consultez votre organisme de certification pour les autres exigences spécifiques.

Prérequis matériels :

- Un ordinateur portable pour les TD (logiciel), avec micro et caméra

Moyens techniques et pédagogiques

- Plate-forme LMS (Accès salle virtuelle, parcours personnalisé, mise à jour du contenu pédagogique, espace d'échanges collaboratif), salle de cours
- Etudes de cas pratiques sur maisons individuelles
- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Vidéos, photos, factures énergétiques, présentation d'échantillons

Intervenants :

Formation en partenariat.

Resp. Pédagogique : A. MARTEAU

Directeur technique : X. RIMBAULT

Objectifs

- Être capable d'établir un audit énergétique obligatoire conforme à la réglementation
- Acquérir la méthode de l'audit énergétique selon norme NF16247-2

Programme

Session en salle distancielle synchrone **2h00** – Méthode démonstrative, participative animée par formateur

- **Module 1 - Lancement de la formation**
- **Module 2 – Mise à jour de vos connaissances en performance énergétique du logement**
- **Module 3 – Cadre réglementaire de l'Audit énergétique**

Accès libre ouvert à distance asynchrone : **5h00** – Méthode : Parcours personnalisé en ligne avec soutien distanciel du formateur

- **Module 4 – Comprendre les éléments clés de l'Audit énergétique**
 - Définition du périmètre : de l'audit énergétique, du DPE (3CL), de l'audit TH C E Ex
 - Grandeurs et unités
 - Présentation des instruments de mesures essentiels et leur utilisation pertinente.
 - Calculs de déperditions et consommations d'énergies
 - Eléments d'une facture d'énergie (Coûts fixes ou variables)
- **Module 5 – Établir une analyse de l'existant architectural et thermique**
 - Analyser et recoller les données économiques des factures avec l'évaluation des consommations théoriques du bâtiment (Intégrer la consommation évaluée en EF, comprendre la consommation en EP, extraire : les coûts annuels énergétiques, coûts des abonnements, coûts de maintenance...)
 - Recueillir les données et identifier les usages énergétiques à fort impact
 - Diagnostiquer et identifier les priorités de travaux
- **Module 6 – Concevoir et justifier un scénario de travaux**
 - Les méthodes de rénovation performante (bouquets de travaux, STR)
 - Estimer le montant des travaux
 - Formuler les préconisations de travaux

Session en salle distancielle synchrone **7h** – Méthode démonstrative, participative avec animation formateur

- **Module 7 – Modéliser et construire un scénario de travaux pertinent et conforme à la réglementation thermique**
 - Récupération des données - observations, questionnements
 - Modélisation complète dans le logiciel de simulation énergétique
 - Contrôle de cohérence de la simulation vis-à-vis de la consommation réelle et chiffrage d'améliorations
 - Construction par groupe des scénarios de travaux
 - Echange sur les services associés à l'exploitation du bâti (maintenance, entretien...)
- **Module 8 – Rédiger un rapport d'audit conforme à la réglementation**
 - Contrôler la conformité sur la base d'un rapport d'audit énergétique vis-à-vis des exigences ADEME. (Conformément aux exigences réglementaires)

• **Module 9 - Validation de la formation Accès libre ouvert à distance 15 min**

Evaluation : QCM de validation des connaissances selon les objectifs du programme et la thématique abordée
Evaluation de la satisfaction

Conditions de validation de formation :

- Assiduité à 100%
- Les travaux doivent impérativement être rendus avant chaque rendez-vous synchrone



Accessibilité – Personne en situation de Handicap (PSH) : Contacter notre référent handicap : Xavier RIMBAULT au 06 64 16 76 70

Inscription :

<https://www.formation-elysia.consulting/>

Téléphone : 09 72 10 65 35

Mail : info@ecologie-conseil.info

Paiement à l'inscription : Virement, CB